

Peine de mort

Un petit pas vers l'abolition ?

>> Le 9 Mai 2002, le Gouverneur Parris Glendening du Maryland a décidé de surseoir à l'exécution d'Eugène Baker, condamné à mort pour avoir assassiné une femme devant ses petits-enfants et ordonné un moratoire sur toutes les exécutions capitales.

Le Maryland est le deuxième Etat, après l'Illinois, à avoir ainsi suspendu provisoirement l'application de la peine de mort aux USA. Des mesures similaires sont actuellement à l'étude dans d'autres Etats et en particulier en Indiana, au Nebraska, en Arizona et en Caroline du Nord.

Ces décisions ne traduisent pourtant aucune condamnation du principe de la peine capitale dont le Gouverneur Glendening a déclaré qu'il restait un partisan pour "les crimes qui choquent la conscience". C'est la proportion anormale de noirs condamnés à mort pour avoir assassiné des blancs qui l'a amené à

mettre en doute le "caractère équitable" des procès où la mort est demandée et obtenue par l'accusation.

On sait qu'en Illinois, c'est après avoir découvert que treize détenus des couloirs de la mort étaient innocents des crimes pour lesquels ils avaient été condamnés, que le Gouverneur Ryan de son côté a ordonné un moratoire sur ces "assassinats légaux" que constituent les exécutions dans les "couloirs de la mort" des prisons américaines. Il a, à cette date, désigné une Commission d'experts chargée d'étudier les procédures en vigueur dans les affaires de "crimes capitaux" et de suggérer des améliorations à y apporter.

Cette Commission, qui vient de remettre son rapport, propose 85 changements destinés à rendre plus équitables l'ensemble des procédures en vigueur au stade de l'enquête de police comme du procès, sans condamner pour autant le principe d'une peine d'un autre âge

considérée par elle comme exigée par l'opinion publique américaine.

Reste que les experts de l'Illinois, en proposant de réduire à cinq les vingt crimes pour lesquels la peine de mort est encourue dans cet Etat et en suggérant notamment une série de réformes allant de l'enregistrement vidéo des interrogatoires de police à la formation de juges et d'avocats spécialisés dans les affaires "de peine capitale" risquent de réduire de façon notable, s'ils sont entendus, les condamnations à mort prononcées par des jurys mieux informés de tous les aspects des affaires criminelles qui leur seraient soumises, à commencer par les accords passés entre certains témoins et les Procureurs, ainsi que l'existence de peines de substitution, dont ils ont rarement connaissance.

Un petit pas vers "l'abolition"....

Etienne Jaudel

Rapport d'une mission d'enquête de la FIDH :

"La peine de mort aux Etats-Unis", octobre 2001 n° 316 / "The Death Penalty in the United States", May 2002 n° 316/2 disponible à la FIDH et sur le site internet : <http://www.fidh.org>

Appel du *Nouvel Observateur* SIDA-Chine

Co-signé par le président de la FIDH, cet appel a été publié dans le *Nouvel Observateur* n° 1953 du jeudi 11 avril 2002.

Dans l'ignorance générale, une effroyable hécatombe se prépare : une hécatombe à l'échelle de la Chine. Des millions de paysans pauvres sont atteints du Sida. Ils meurent aujourd'hui par milliers. On estime à 5 millions le nombre de séropositifs. Dans certaines zones les taux de contamination atteignent 80%. Des villages entiers vont disparaître de la carte. Des familles entières ont déjà disparu, ne laissant que des enfants. Abandonnés.

Ces paysans ne meurent pas de fatalité. Ils meurent de pauvreté. C'est pour pouvoir se nourrir et subsister qu'ils ont dû vendre leur sang à des sociétés de collecte dépendant de l'administration de la santé. Réalisées dans le plus grand mépris des règles de prophylaxie, ces collectes ont disséminé le virus HIV, mais aussi l'hépatite, la tuberculose, etc...

Ils meurent d'incurie. Ce système de collecte et de transfusion a duré de 1991 à 1996 et au-delà. A l'époque, nul responsable sanitaire ne pouvait ignorer les risques de contagion par la transfusion sanguine. Et pourtant, aucune précaution n'a été prise.

Ils meurent dans l'indifférence. Les autorités responsables de cette situation ne font rien pour eux. Les victimes doivent se soigner à leurs propres frais. Or aucun traitement n'est à leur portée. Ils étaient pauvres. La maladie les a réduits à la misère. Ils ne peuvent même plus payer la scolarité de leurs enfants. Pour ceux-ci, rien n'est prévu ; à la mort de leurs parents, ils deviendront des orphelins vagabonds. Différentes organisations caritatives tentent de venir en aide à ces familles : elles en sont empêchées par la bureaucratie chinoise.

Indignés par le sort fait à ces populations, épouvantés par l'imminence de l'explosion d'une épidémie de sida dans un pays de 1,4 milliard d'habitants, où il n'existe aucune politique de prévention et qui s'obstine à minimiser l'ampleur de la contamination, les signataires :

- appellent toutes les organisations internationales compétentes, ONU, UNICEF, OMS, Union européenne ; à se mobiliser pour porter secours aux populations en danger ; à intervenir auprès des autorités chinoises pour hâter la mise en place d'un véritable plan de sauvetage international
 - invitent les sociétés pharmaceutiques, dans l'esprit de la conférence internationale de Doha, à mettre les traitements à la portée des malades.
- Le coût mensuel d'une trithérapie - pour une personne - représente aujourd'hui 30 fois le revenu moyen d'une famille de paysans chinois !
- adjurent le gouvernement chinois de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les victimes à créer des structures d'accueil pour les orphelins, d'intensifier ses efforts en matière d'information, de prévention, et de prophylaxie du sida, et de lever tous les obstacles qui entravent l'action des instances internationales et des ONG, chinoises et étrangères.

Lettre ouverte au Président de la République du Belarus

Dans une lettre ouverte adressée au Président du Belarus, M. Alexander Lukashenko, la FIDH a exprimé sa vive inquiétude sur la situation des droits de l'Homme dans ce pays, notamment depuis les élections présidentielles de septembre 2001.

La FIDH est très préoccupée par l'absence de toute information concernant les récentes disparitions d'importantes figures de l'opposition et par le manque apparent de volonté politique pour identifier et juger les auteurs. De plus, le gouvernement a adopté récemment des mesures répressives d'ordre législatif, administratif, policier et judiciaire visant à restreindre les libertés d'association, de participation aux affaires politiques et de la presse.

Les dispersions violentes de manifestations donnent lieu à des arrestations massives et à des traitements inhumains infligés aux manifestants par la police. Elles constituent des violations flagrantes des libertés d'expression et de rassemblement pacifique.

La FIDH demande la libération immédiate du professeur Bandazhevsky, scientifique de renommée internationale, détenu arbitrairement depuis juin 2001 pour avoir dénoncé les effets de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl et la corruption au sein du ministère de la Santé.

La FIDH appelle les autorités à se conformer aux dispositions des instruments internationaux liant le Belarus et à mettre fin à toute forme de répression à l'encontre des acteurs de la société civile.

L'intégralité de la lettre ouverte est disponible sur le site de la FIDH : <http://www.fidh.org>

La Russie désavouée par le Comité des Nations unies contre la Torture

Les 13 et 14 mai 2002 s'est déroulé à Genève l'examen du Troisième rapport périodique sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la Torture par la Fédération de Russie. L'examen a eu lieu au cours de la 28ème session du Comité des Nations unies contre la Torture.

La FIDH a présenté deux rapports du Centre des droits de l'homme - Mémorial et de l'Organisation des Mères des soldats de St Petersburg. Deux personnes de cette dernière organisation, invitées à Genève par la FIDH, ont eu l'occasion de rencontrer les membres du Comité et d'apporter leurs témoignages.

Le Comité a adopté une position particulièrement sévère vis-à-vis de la Fédération Russe. Il souligne qu'en Tchétchénie sont recensées de "graves violations des droits humains et de la Convention contre la Torture", "incluant la détention arbitraire, la torture et les traitements dégradants, les aveux forcés, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, particulièrement durant les *opérations spéciales* ou les *nettoyages*, et la création de centres temporaires de détention illégaux, comme les *camps de filtration*". Le Comité a mentionné les "allégations inhabituellement communes de violences sexuelles" et le fait que "des unités armées connues pour leur brutalité contre les civils avaient été renvoyées dans les zones de conflit".

Le Comité a en outre évoqué le système d'impunité dont jouissent les responsables tant civils que militaires de ces graves violations, reconnaissant qu'aucun des mécanismes mis en place par les autorités russes ne possédaient les qualités d'indépendance et d'impartialité nécessaires déjà demandées par ce même Comité en 1996.

Lire

UN TRES PROCHE ORIENT - PAROLES DE PAIX

Sur une idée de Sapho, directrice d'ouvrage - Coédition Joëlle Losfeld / Dada

En ces temps de venin et de haine omniprésente, tout appel à la raison est bon à saisir; Voici un ouvrage collectif de textes courts et poèmes qui surgit, ayant pour thème le conflit israélo-palestinien, et qui essaie de poser cette question naïve : pourquoi la guerre ? La terre que ces deux peuples se disputent semble être difficile à partager, mais garde-t-on bien à l'esprit les causes au nom desquelles on désire se les approprier ?

Les sentiments qui animent les intervenants sont variés : peur ou révolte, souvenirs personnels ou remémoration de l'histoire... Mais bâtir un Etat sur une "limite fondatrice", comme l'écrit le psychanalyste René Lew, est une première erreur : la réduction du peuple juif à une nation et un territoire. Ce peuple a pourtant une universalité, sur le plan de l'Esprit, du Livre, à faire valoir, dont une part non négligeable de l'humanité a extrait des valeurs de tolérance et de paix, de respect. Beaucoup d'hommes continuent en outre à transmettre l'enseignement de la Shoah, même si les élections présidentielles françaises de 2002 montrent actuellement à l'œuvre la vengeance, le ressentiment, "les blanchisseurs de la putréfaction" (René Char).

En un sens, ce livre de bonne volonté est une longue lamentation, mais il dit aussi le refus du désespoir et du rejet de l'Autre. De surcroît, la guerre qui se poursuit là-bas l'est au nom d'une hypothèse invérifiée : devra-t-on attendre les preuves, rationnelles ou pas, de l'existence de Dieu pour permettre à celles de milliers d'humains de se perpétuer normalement ?

A quelque terre qu'on appartienne, toute identité, toute couleur de peau qu'on porte sur soi, sont pour partie des moissons du hasard. On gagnerait beaucoup à se considérer, partout où l'on est et va, avec l'humilité du dernier venu ou arrivé, et pas avec l'arrogance d'un premier-né qui s'attribue une primauté due au sang.

Se réclamer du sang est la pire espèce d'orgueil, et ne pas parvenir à coexister avec d'autres que soi trahit un manque d'imagination à vivre. Il nous suffirait de penser à ces Israéliens qui effectuent à contrecœur aujourd'hui leur service militaire comme réservistes dans l'armée israélienne, ou à ces femmes juives décrites par la journaliste Marion Sigault, accueillies dans des villages palestiniens, frappés par la pauvreté... pour commencer à convertir la haine en amour !

Christophe Gardais